

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 42 (1916)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du système Schmidt. La surface de la grille est de 2,73 m².

Les deux cylindres, à simple expansion, ont un diamètre de 600 mm. et une course de 650 mm. et reçoivent la vapeur par des tiroirs cylindriques actionnés par une distribution Heusinger. La force développée sur les pistons est transmise par la crosse et la bielle sur le deuxième axe couplé. Le diamètre des 8 roues couplées est de 1400 mm.

Pour faciliter le passage des courbes, chaque essieu-guide forme bogie avec l'essieu couplé voisin comme dans la locomotive C 5/6. L'essieu-guide peut se déplacer latéralement de 85 mm., l'essieu couplé de 17,5 mm.

Cette machine pèse à vide 72,5 t., en ordre de marche 92,7 t. La pression sur chaque axe est de 18 t. au maximum.

Les fig. 57 à 59 reproduisent le schéma de la distribution et du renversement de marche, elles montrent comment l'entrée de vapeur s'effectue dans les cylindres, ainsi que les ellipses pour diverses admissions.

(A suivre).

CHRONIQUE

Les intérêts allemands dans l'industrie minière française, avant la guerre.

Nous avons étudié, dans un article de notre numéro du 10 juin, quelques participations des métallurgistes rhénans à l'exploitation des minerais de fer français et nous avons dit que cette forme d'association ne donnait pas satisfaction aux industriels allemands qui n'y voient, ou plutôt n'y voyaient, qu'une étape d'une entreprise dont le but était de les mettre en possession des gisements si ardemment convoités. L'essentiel, à la vérité, était de prendre pied dans les Sociétés minières de Lorraine et de Normandie; une fois introduit, on saurait bien jouer des coudes et travailler patiemment à l'élimination des gêneurs en utilisant, avec une rare habileté, toutes les circonstances adjuvantes. Il serait curieux et très amusant de suivre en détail ce lent transfert de propriété; malheureusement les moyens d'investigation nous font défaut et le Dr Ungeheuer, dans son étude déjà citée, fait preuve d'une discréption décevante. On flaire ici et là une cuisine où doivent s'opérer de savantes manipulations, mais sur lesquelles on n'est admis qu'à jeter un regard furtif. La grande difficulté à surmonter provenait toujours de l'opinion publique qu'il fallait à tout prix éviter de heurter, en masquant l'œuvre d'appropriation allemande sous le couvert d'entreprises françaises. C'est ainsi que nous verrons une Société française faire les affaires d'un Belge qui n'est lui-même que l'homme de paille de Thyssen. D'autres fois, ce sont les métallurgistes allemands qui ont la bonne fortune, peut-être ingénierusement sollicitée, de paraître les sauveurs d'industriels français en désarroi. C'est le cas, notamment de la concession de Diélette, près de Cherbourg, dont deux Sociétés tentent en vain de mener à bien l'exploitation; l'entreprise, mal conduite, paraît-il, périclita et finit par être vendue aux enchères à un nommé Casel, lequel, on s'y attendait, s'empressa d'en faire hommage à Thyssen qui, en un tour de main, remet les choses en ordre et tire d'une affaire naguère en pleine déconfiture un magnifique rendement.

Voici maintenant quelques exemples destinés à illustrer cet aperçu général :

Rœchling. — Les Frères Rœchling, en vue d'acquérir la concession de Pulventeux, fondent la Société lorraine des minerais de fer, au capital de Fr. 550 000, dont le siège est à Nancy. De ces 550 000 francs, 500 000 servent à désintéresser le propriétaire de la concession dont toute la production (100 000 t. par an) est traitée dans les hauts-fourneaux des frères Rœchling.

Phoenix, Haspe, Hoesch et Aumetz-Friede. — Ce consortium possède les trois importantes concessions de Maltot, Bully et St-André, en Normandie.

La concession de St-André fut attribuée, en 1893, à un groupe de capitalistes de Caen qui l'exploitaient avec peu d'ardeur, puisque le personnel ne comprenait guère que 60 ouvriers lorsqu'elle passa, le 31 décembre 1910, à la Société des mines de St-André, en d'autres termes, au consortium des quatre grandes firmes allemandes. Sur quelles bases s'opéra ce transfert? M. Ungeheuer feint de l'ignorer et observe simplement que l'important n'est pas la forme mais le fait que le consortium s'est assuré l'exclusivité de la production de cette concession et des deux autres, ce qui, étant donnée la consommation effroyable des hauts-fourneaux d'outre-Rhin, n'est pas une petite affaire, non seulement pour les intéressés directs, mais encore pour l'économie publique de l'Allemagne, en raison surtout de la grande valeur du mineraï et du transport relativement bon marché par mer, de Caen à Rotterdam. Nos Allemands ne furent pas longs à rompre avec les méthodes d'exploitation plutôt rudimentaires de leurs prédécesseurs français et la production s'éleva rapidement de 32 000 t. en 1910 à 51 000 t. en 1913.

Quant aux deux autres concessions de Maltot et de Bully, on en est encore aux trayaux préparatoires.

Gelsenkirchen. — La concession de St-Pierremont fut aliénée par son propriétaire français, en 1908, à la Société des mines de St-Pierremont, au capital de Fr. 20 040 000, constitué de la façon suivante: Société des usines de l'Espérance, à Louvroil (Maubeuge): 367 parts de 10 000 francs; Société des hauts-fourneaux de la Chiers, à Longwy: 233 parts; Société métallurgique Espérance-Longdoz, à Liège: 367 parts; *Gelsenkirchen Bergwerks A. G.*: 1037 parts. Depuis lors, Gelsenkirchen s'est procuré une partie des parts de ses associés, notamment celles de la Société de la Chiers. On se fera une idée de la rapidité avec laquelle progresse l'exploitation de cette concession de 917 hectares en comparant les productions annuelles: 100 000 t. en 1910, 277 389 t. en 1911, 483 612 t. en 1912 et 860 200 t. en 1913.

Le même consortium possède, en outre, quatre concessions d'une superficie totale de 887 hectares dans le bassin de Nancy, savoir St-Jean (100 000 t. par an), Ste-Barbe et Sexey (25 000 t. chacune) et Haute-Lay non encore exploitée.

« Par un autre moyen », dit laconiquement M. Ungeheuer, Gelsenkirchen s'est assuré le contrôle exclusif de la Société d'Aubrives-Villerupt dont les concessions de Crusnes et de Villerupt sont situées à proximité des immenses établissements métallurgiques de Esch (Lorraine allemande), où ils sont transportés à peu de frais. Jusqu'à la guerre, Villerupt (326 hectares) seule était exploitée et produisait 194 000 t. en 1911. Crusnes a une superficie de 475 hectares.

Thyssen. — Nous avons dit qu'il est le seul Allemand officiellement propriétaire d'une concession française, celle de Batilly, en Lorraine.

Le 25 octobre 1912, la Société des hauts-fourneaux de Saulnes vendit sa concession de Jouaville à Thyssen, qui se mit en mesure de l'exploiter sous le couvert de la Société des mines de Jouaville.

Maintenant voici une nouvelle méthode: celle de l'aliénation par cascade qui fait passer la concession de Boulogny des mains de son propriétaire, un industriel français, à une Société soi-disant française qui n'est que la créature comptaillante d'une entreprise belge, la Société métallurgique de Sambre et Moselle dont le contrôle appartient à Thyssen.

Voilà pour les gisements de Lorraine. Passons maintenant à ceux de Normandie où M. Thyssen s'est taillé la part du lion.

Le 21 octobre 1900, l'ingénieur Masse cède sa concession de Perrières à la Société métallurgique du Calvados, constituée par la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France et par Thyssen.

Adjacente à la concession de Perrières, celle de Soumont fut octroyée à des industriels de Caen qui commencèrent à l'exploiter, mais furent bientôt arrêtés, faute de capitaux. On chercha un acheteur, mais en vain et l'affaire était sur le point de sombrer lorsque la Providence voulut que Thyssen apparut en sauveur, sous la forme d'un Belge. La concession, exploitée sous le couvert de la Société des mines de Saumont, produisit 7 948 t. en 1908, 24 934 t. en 1909, 38 367 t. en 1910 et 69 984 t. en 1912. Le minerai est transporté en Allemagne par la voie de Rotterdam, en attendant qu'il soit traité dans les établissements grandioses que Thyssen construit à Caen.

La concession de Diélette nécessite une exploitation sous-marine dont les concessionnaires français n'arriveront pas à se rendre maîtres. Le propriétaire de la concession, M. Bérard, puis la Société des mines de Diélette et enfin la Société des mines de fer de la Manche s'y essayèrent successivement, mais sans succès, la tâche étant encore compliquée par le fait que le petit port de Diélette est inaccessible aux navires. L'entreprise, vendue à l'encan, fut adjugée à M. Casel, de Paris, qui, nous l'avons dit déjà, la passa à M. Thyssen. L'affaire ne chôma plus. Les puits submergés furent promptement mis à l'abri de l'eau, un port relié à la mine par un funiculaire fut créé avec quais pour l'accostement des navires de 2000 tonnes. Il en coûta 10 millions, mais le placement est bon puisqu'il s'agit d'un gisement estimé à 70,000,000 de tonnes d'un minerai excellent.

En résumé, les Allemands possèdent en France 12,276 hectares de concessions (non comprises les participations énumérées dans notre article précédent) qui se répartissent comme suit :

Propriétaires allemands	Concessions françaises	Superficie des concessions en hectares
1. Gebrüder Röchling	Pulventeux (Meurthe et Moselle)	216 hectares.
2. Consortium Phoenix-Haspe-Höesch, Aumetz Friede.	St-André (Normandie)	389 "
	Maltot	837 "
	Bully	"
3. Gelsenkirchen Bergwerks A. G.	St-Pierremont (Meurthe et Moselle)	917 "
	Sexey	384 "
	St-Jean	150 "
	Ste-Barbe	201 "
	Haute Lay	152 "
	Crusnes	475 "
	Villerupt	326 "

A reporter 4047 hectares.

Report 4047 hectares			
	Batilly	(Meurthe et Moselle)	688 "
	Boulogny	"	436 "
	Jouaville	"	1031 "
4. A. Thyssen	Perrières (Normandie)		
	Soumont	"	2578 "
	Diélette	"	
5. Groupe de Poorter qui travaille exclusivement pour l'exportation en Allemagne.	Jurques	"	365 "
	Ondefontaine	"	559 "
	Bourberouge	"	1322 "
	Mortain	"	1250 "

Total 12276 hectares.

M. Ungeheuer narre avec complaisance comment ce groupe de Poorter berne l'opinion publique en dissimulant derrière la Société française de mines de fer, dont le siège est à Paris, une entreprise hollandaise qui expédie tout son minerai en Allemagne, notamment à Thyssen qui a acquis une option pendant dix ans sur la production de Jurques; à Krupp qui se réserve 200 000 t. annuellement à Bourberouge; à Stinnes qui prend une participation de Fr. 1 500 000 à cette dernière concession en vue de s'assurer la fourniture d'une quantité fixe de minerai chaque année.

Concours pour l'étude des plans d'un Hôtel de district, au Locle.

Rapport du jury.¹

Le jury chargé d'examiner les projets de concours pour l'Hôtel de district, au Locle, s'est réuni au Locle les vendredi et samedi 14 et 15 avril. Il se rendit tout d'abord « aux Pilons », le quartier du nouvel Hôtel-de-Ville en construction; à proximité immédiate duquel est situé le terrain réservé à l'édifice projeté pour les services publics de l'Etat. Cet examen permit au jury de se faire une première opinion sur l'aspect qu'aurait le bâtiment suivant que celui-ci serait combiné à quatre ou à deux façades, d'après les dispositions du programme du concours.

Ce sont :

1. « Bied » ; 2. « Arcades » ; 3. « Simple » ; 4. « Neige d'antan » ; 5. « Pax » (dans une couronne); 6. « Le Crêt-Vaillant » ; 7. « Themis » ; 8. « Brigadier » ; 9. « Pandore » (lettres rouges, projet sur carton) ; 9A. « Pandore trois façades » (variante); 10. « Police » ; 11. « Jehan Droz » (cadre noir et or); 12. « En roc » ; 13. « Va t'en vite » ; 14. « Au Bloc » ; 14A. « Au Bloc » (variante) ; 14B. « Au Bloc » (variante) ; 15. « Tineau » ; 16. « Beau Séjour » ; 17. « Menottes » (projet sur papier) ; 18. « Pandore » (projet sur papier) ; 19. « Droit et Justice » ; 20. « 1848-1916 » ; 21. « Montagne Neuchâteloise » ; 22. « Poilu » ; 23. « Préventive » ; 24. « Witzwyl » ; 24A. « Witzwyl » (variante) ; 25. « Les trois sapins » ; 26. « Verdun » ; 27. « Zénith » ; 28. « Et voilà » ; 29. « Iste » ; 30. « Au Midi » ; 31. « Justice » ; 32. « Ordre et Justice » ; 33. « Locloz » ; 34. « Spes » ; 35. « Les Pilons » ; 36. « Lux » ; 37. « Lex » ; 38.

¹ Voir la reproduction des projets primés dans nos deux derniers numéros.